

Avis voté en plénière du 9 juillet 2019

L'économie du sport

Déclaration du groupe CGT

Notre avis intervient dans un contexte de remise en cause du modèle sportif français : changement de gouvernance par la mise en place de l'Agence nationale du sport avec le choix de la fin d'un modèle fondé sur l'interaction de la puissance publique et du mouvement sportif et associatif, réductions budgétaires, suppressions d'emplois, tentatives (heureusement repoussées à ce jour) de détachement d'office des conseillers techniques sportifs dans les fédérations.

Ce modèle, même s'il doit être amélioré, a permis le développement de l'accès au sport et à ses pratiques pour un grand nombre de nos concitoyens.

L'évolution du poids économique du secteur se fait dans le cadre marchand et non dans celui du monde associatif. La hausse de la part des sports hors structures devient une charge supplémentaire pour les collectivités, premiers financeurs du sport. Les investissements directs des entreprises sont faibles, notamment par rapport à ceux des familles qui supportent la majorité des coûts.

L'éloignement domicile-travail et l'organisation du travail font privilégier le sport marchand par rapport au sport associatif. Les structures du marché privé, si elles répondent à certains besoins, sont avant tout lucratives et n'offrent pas la dimension éducative et l'encadrement des clubs et fédérations. Le sport doit faire l'objet de politiques publiques ambitieuses dont l'Etat peut être garant, en accompagnant les collectivités territoriales, afin d'aider au développement de clubs de proximité et d'assurer la présence d'équipements structurants et performants sur tout le territoire.

La CGT avait proposé de mener des partenariats entre clubs d'entreprise et collectivités locales et ainsi d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs tout en répondant aux attentes des salariés comme des habitants, les associant aux diagnostics et décisions.

En entreprise, la création des CSE et la remise en cause du financement des activités sociales et culturelles posent la question de la pérennité des clubs d'entreprise.

Sur le sport et la santé, tout en reconnaissant les bienfaits d'une pratique régulière, nous avons des réserves sur l'instrumentalisation de ce qu'on appelle le sport prescriptif. Par ailleurs, la médecine du sport devrait être revalorisée et réhabilitée.

Nous soutenons toutes les propositions qui favoriseront la mixité comme l'accès des femmes aux activités sportives.

A l'égard de la préparation des Jeux Olympiques 2024, la Charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques constitue une première mondiale pour faire de ces Jeux un moteur de progrès social et de développement économique et territorial. L'exemplarité sociale est mise au cœur du dispositif avec ses 16 engagements. Il s'agit maintenant de la faire respecter. Pour cela, la CGT s'implique dans la préparation, le déroulement et la suite des jeux.

Mais l'objectif de « réussir l'héritage des JO » doit s'anticiper. Un engagement collectif est nécessaire pour définir des orientations qui auront des retombées positives pour les populations et le développement de l'ensemble du territoire. Les investissements engagés devront avoir un effet à long terme pour l'emploi, comme pour les pratiques sportives, pour toutes et tous.

La CGT a voté cet avis.